

Lundi 20 juillet 2026

Chantier de mise en sécurité des dépôts de scories dans les calanques : le bilan satisfaisant de la première phase permet aux institutions de préparer avec sérénité la seconde

Le 3 juillet 2026 s'est tenue une nouvelle réunion publique au Centre Municipal d'Animation des Calanques, à la Madrague de Montredon, sous la présidence de M. le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, en présence de Mme Olivia FORTIN, maire de secteur, et de M. Hervé MENCHON, adjoint au maire de Marseille. Elle avait pour objectif de partager avec les riverains le bilan de la première phase du chantier mené par l'ADEME durant l'hiver passé, et la préparation de la seconde phase, qui débutera en septembre prochain.

En premier lieu, la préfecture et les élus ont rappelé les caractéristiques exceptionnelles de ce chantier et ont souligné la très grande qualité de la maîtrise d'ouvrage assurée par l'ADEME. Cette appréciation a été partagée par tous les participants, notamment s'agissant de la surveillance de la qualité de l'air menée en continu.

Les travaux : bilan de la phase 1 et programmation de la phase 2

De septembre 2025 à avril 2026, le chantier piloté par l'ADEME a permis de réaliser la première étape de la mise en sécurité des 7 dépôts prévus, dont 4 ont été intégralement traités et 3 autres seront achevés lors de la deuxième phase, à Saména, l'Escalette et Calanque des Trous, compte tenu de leur complexité technique (*cf. CP du 23 mars 2026*).

Cette phase 1 a démontré :

- la maîtrise des émissions de poussières tout au long du chantier, grâce aux mesures de prévention mises en œuvre (brumisation, tentes de confinement, nettoyage des engins de chantier, etc.). L'efficacité a été confirmée par le dispositif de surveillance de la qualité de l'air déployé par l'ADEME, reposant

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)

sur différents capteurs implantés à proximité des zones de travaux et des secteurs habités : ils n'ont relevé aucun dépassement des normes dû aux travaux ;

- la nécessité d'un suivi très attentif des entreprises pour garantir la sécurité, la conformité et la qualité des travaux, ainsi que le respect des engagements pris sur ce projet.

A partir du 1^{er} septembre 2026, et jusqu'au 31 mars 2027, **13 nouveaux dépôts prioritaires seront mis en chantier. Parmi eux figure le site le plus conséquent à traiter, situé à Callelongue.**

Cette phase 2 entraînera des perturbations en matière de circulation et de stationnement, notamment sur la section littorale entre les Goudes et le village de Callelongue : un alternat sera mis en place pour les nécessités du chantier à Callelongue pendant 7 mois, y compris le week-end.

Des mesures d'accompagnement seront mises en place, pour tenir compte des besoins des habitants et des acteurs économiques en matière de stationnement ou de circulation

Afin d'éviter un engorgement de la circulation dans ce secteur littoral très fréquenté, notamment le week-end, et ainsi garantir la bonne circulation des véhicules d'incendie et de secours ou de police, mais aussi pour limiter les impacts sur les riverains et la préservation du site exceptionnel des calanques tout en facilitant la circulation des camions de chantier (en semaine), **les visiteurs sont encouragés à privilégier les transports en commun ou les mobilités douces pour accéder au secteur.**

Les lignes de bus 19 et 20 ainsi que le vélo constituent les principaux modes d'accès recommandés. Les trois stations « Le Vélo » (Escalettes, Goudes et Saména) resteront accessibles, de même que les nombreux arceaux de stationnement.

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)

La zone de délestage du stationnement située au-dessus du parking Napoléon sera remise en place uniquement pendant la durée chantier. En complément, afin de faciliter le retournement des véhicules en amont de l'alternat de Callelongue, un demi-giratoire sera provisoirement aménagé à l'entrée du parking Napoléon ; la barrière de filtrage de Callelongue sera de ce fait remontée au niveau de ce demi-giratoire.

Afin de faciliter la circulation durant les week-ends, les 2 autres alternats de circulation nécessaires au chantier (Calanque des Trous et entrée des Goudes) seront levés à partir du vendredi 17 h et réinstallés le lundi matin suivant.

La définition de l'ensemble des mesures mises en œuvre sera diffusée courant août, à la suite des conclusions des études en cours.

Information pendant toute la durée du chantier

Comme pour la phase 1, une plaquette réalisée par l'ADEME sera diffusée fin août. Elle présentera, pour chacun des sites concernés, la nature des travaux, localisera les impacts prévisibles du chantier sur la circulation et le stationnement, ainsi que les capacités disponibles en stationnement ou emplacements pour vélo.

En complément, la préparation puis le déroulement du chantier continueront de faire l'objet d'information régulière, soit dans le cadre du comité de suivi réuni en préfecture avec les CIQ et les collectivités locales, soit, si nécessaire, lors d'une nouvelle réunion publique.

Toute l'actualité relative au chantier et aux mesures d'accompagnement est mise à jour par l'ADEME sur le site internet dédié, en amont et pendant le déroulement des travaux :

<https://calanques-de-marseille.ademe.fr/>

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)